

# Travailler l'orientation avec des élèves dans le cadre d'un dispositif ULIS collège



## En sixième

Dès le début de l'année

Informers les parents et l'élève que la scolarisation en collège pour un élève relevant du dispositif ULIS se décompose en deux étapes :  
6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> : apprendre et développer les **compétences d'élève**, d'**autonomie scolaire** ;  
4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> : préparer l'**orientation**, avec mise en place de **stages**, découverte du monde du travail puis choix d'une orientation.

Tout au long de l'année

Par le biais du travail autour de l'orientation fait avec les troisièmes, permettre à l'élève de **s'acculturer** avec le monde de l'entreprise, des stages. Sans l'associer précisément à ce travail, il peut être intéressant qu'il entende des **retours de stages** des élèves plus âgés, qu'il y ait un **affichage** dans le dispositif sur le monde de l'entreprise, les différents métiers. Il peut y avoir des **interventions de professionnels** au sein du dispositif...

**Attention** : Dès la sixième, certaines **inclusions** doivent être pensées en fonction d'une orientation potentielle. Par exemple, même si elle paraît difficile, une inclusion en **anglais** doit être mise en place dès que possible car, pour certains **CAP**, l'anglais est obligatoire. L'objectif n'est pas que les élèves d'ULIS aient développé absolument les mêmes compétences que les autres élèves mais qu'ils soient suffisamment à l'aise avec l'anglais pour envisager de passer une épreuve de **CAP** dans cette langue, à la fin de leurs années de collège.  
Donner cet objectif aux professeurs permet de mettre du sens à une inclusion, même avec un niveau très décalé.

## En cinquième

Dès le début de l'année

Rappeler à chaque rencontre avec les parents, que des **stages** seront à mettre en place à partir de la 4<sup>e</sup>, même si cela paraît compliqué à envisager.  
Expliquer aux familles que **plusieurs champs professionnels sont à explorer** afin d'**ouvrir les choix** au moment des choix d'inscription.  
Travailler avec les familles sur l'éventualité d'un **accompagnement du médico-social** si les stages paraissent difficile à envisager. En effet, même si l'on ne peut pas présumer d'une orientation en lycée trop tôt, l'impossibilité d'aller en stage est un marqueur important et peut mener à envisager une orientation vers le médico-social.  
Une telle demande d'orientation peut être faite dès la cinquième et laissée inactive, si finalement c'est une orientation vers un lycée professionnel qui est envisagée.

Tout au long de l'année

Poursuite du travail d'**acculturation** sur l'orientation.  
**Travail plus spécifique** sur le monde professionnel, découverte des champs professionnels, de quelques métiers, par le biais de **rencontres**, de **visites d'entreprises**...  
Prise de contact avec la **SEGPA** du collège ou d'un autre établissement pour envisager des inclusions en 4<sup>e</sup>.

Lors du troisième trimestre

Engager l'élève et la famille à commencer à **réfléchir au premier lieu de stage** qui sera choisi. Éventuellement prendre un premier contact.  
Donner aux familles le **calendrier des stages pour l'année de 4<sup>e</sup>**, par exemple un premier stage d'une semaine, puis deux stages de deux semaines. Ce calendrier peut être adapté aux spécificités de l'élève mais permet de poser un cadre et de donner des échéances à respecter.

## En quatrième la découverte du monde professionnel

Dès le début de l'année

Expliquer aux familles que :

La poursuite de la scolarité en lycée ne se déroule pas selon les mêmes modalités qu'au collège : Seul un **objectif de formation** permet d'accéder au lycée. Le dispositif ULIS vient donc accompagner la formation obtenue.

Sur le département de la Haute-Garonne, des règles spécifiques régissent l'orientation des élèves relevant d'un dispositif ULIS : chaque élève doit émettre **quatre vœux dans au moins deux formations différentes (CAP ou 2<sup>nd</sup>e pro, 2<sup>nd</sup>e générale ou technologique), et deux établissements différents**. Si la préparation de l'orientation est cohérente, la commission peut valider un de ces vœux et permettre à l'élève d'accéder à sa formation. Attention, ces règles sont susceptibles d'évoluer chaque année.

Redonner à tous (familles, élèves, enseignants), le **calendrier (indicatif) des stages pour l'année**.

Tout au long de l'année

Mise en place d'au moins 3 **stages**, dans des structures et des champs professionnels différents

Consultations régulières du **site de l'ONISEP** avec visionnage de vidéos sur les métiers, travail sur les questionnaires pour affiner la connaissance des goûts et des capacités de l'élève.

**Inclusions dans des ateliers SEGPA** (à l'année ou sur une période) au sein du collège ou avec un collège partenaire **pour travailler des postures pré-professionnelles**. Si l'établissement n'accueille pas de **SEGPA**, il est possible de faire des conventions avec un autre collège.

Visites de **lycées professionnels, entreprises, CFA**, même si ceux-ci ne correspondent pas a priori aux projets initiaux des élèves.

**Rencontres avec le psychologue de l'éducation nationale**, entretiens pour affiner la connaissance des goûts et appétences de l'élève.

### Quelques outils à mettre à disposition de tous dans le dispositif

Un coin **affichage** sur l'orientation : dates des différents stages des élèves, fiches métiers des stages, photos et articles des différentes visites (lycées professionnels, entreprises)...

Mise à disposition des **brochures de l'ONISEP**, en particulier « **Un CAP pour un métier** ». Cette brochure, mise à jour chaque année, présente les différents **CAP** disponibles sur la région avec toutes les modalités (voie scolaire, apprentissage, public, privé etc). Si elle est assez complexe à utiliser, il est important que les élèves se l'approprient progressivement. Le coordonnateur doit les accompagner dans cette appropriation, leur apprendre à s'y repérer. Les élèves sont invités régulièrement à la feuilleter et on leur montre chaque année la version mise à jour. La brochure « **En classe de 3<sup>e</sup>, préparer son orientation** » présente également les bacs professionnels.

Le **site de l'ONISEP** : Assez complexe à utiliser en autonomie, il présente des capsules vidéos sur les différents métiers, les formations, les parcours d'élèves en situation de handicap mais également des questionnaires pour apprendre à se connaître. Il est important que le coordonnateur puisse explorer le site et facilite l'appropriation par les élèves (un tutorat est également envisageable, un élève de 3<sup>e</sup> montrant à un élève plus jeune le chemin pour accéder à une vidéo qui l'intéresse par exemple).

## En quatrième la découverte du monde professionnel

### Choix des stages

Pour les stages, en particulier pour les premiers, le rôle du coordonnateur est de faire découvrir une grande diversité de champs professionnels pour dépasser les représentations initiales. Ces premiers stages sont des stages de découverte d'un monde que l'élève méconnaît. Il va mettre du temps à construire une envie d'orientation. Il faut **suivre et susciter sa curiosité** dans des **domaines variés**, même s'ils paraissent inaccessibles professionnellement. Certains élèves ou familles s'auto-censurent et pensent que ce n'est pas la peine par exemple d'aller faire un stage chez un vétérinaire parce qu'ils n'accéderont pas à cette formation. Il faut leur rappeler qu'en 4<sup>e</sup>, on ne demande pas à un élève de trouver une formation, on demande à un élève de chercher, **d'explorer des domaines d'intérêt**. Un stage chez un vétérinaire peut le faire évoluer dans son cheminement et si cela l'attire, cela doit être encouragé.

### Recherche de stages

La recherche de stages est une étape difficile, longue et fastidieuse. Pour certaines familles, cette difficulté est peu surmontable. Pour les élèves accompagnés par un dispositif ULIS, le collège peut prendre le relais, ouvrir vers d'autres voies.

#### Quelques modalités d'accompagnement de l'élève :

##### -> Préparation de la recherche

- . Organisation d'un **scénario d'appel**, mise en place de **jeux de rôle** pour préparer l'appel...
- . Organisation d'une **fiche de suivi** de recherche de lieux de stage (liste des sociétés contactées, réponses données).

##### -> Mise en place de la recherche

- . Au sein du dispositif : **chercher des lieux de stage**.
- . Au sein du collège, dans un lieu dédié, accompagné d'un AESH ou du coordonnateur, l'élève peut **appeler les entreprises** dans lesquelles il souhaite aller.

### La troisième prépa métiers

Accessible à la fin de la 4<sup>e</sup>, la [troisième prépa-métiers](#) est intégrée à un lycée professionnel. Elle permet à l'élève d'affiner son projet professionnel au cours de stages et d'ateliers.

Ce dispositif s'adresse à des élèves qui souhaitent préparer une orientation professionnelle dans un cadre différent de celui du collège.

L'élève doit faire une demande de [troisième prépa-métiers](#) dans deux lycées.

### La question du maintien

Dès la 4<sup>e</sup>, les parents doivent être informés du fait que le maintien en 3<sup>e</sup> n'est pas une option pertinente. En effet, c'est un recours que les parents peuvent souvent imaginer pour permettre à l'élève de « murir », de « mieux se préparer ». Or, le fait d'être maintenu dans une zone de confort ne permet de favoriser l'autonomie. C'est en allant au lycée que l'élève apprendra à être lycéen. La 3<sup>e</sup> doit donc être envisagée comme étant la dernière année au collège et l'autonomisation (dans l'établissement, dans les transports) doit être travaillée de façon prioritaire en prenant compte les spécificités de l'élève.

# En troisième

## Le choix de l'orientation

Dès le début de l'année

Rappeler aux familles le [principe de l'orientation](#) (voir p. 6)

Le choix à faire d'au moins **deux champs professionnels dans deux lycées différents** pour entrer au lycée

Le choix à faire en fin d'année de partir vers **l'apprentissage** ou de continuer **au lycée**.

Tout au long de l'année

### Travail sur la posture pré professionnelle, sur le choix de l'orientation

- > Mise en place de **stages** (au moins 3). Éviter de faire plusieurs stages dans le même lieu (sauf en fin d'année, dans l'objectif de recherche d'un patron pour un apprentissage). En effet, l'objectif est de permettre à l'élève de s'adapter à des lieux, des fonctionnements différents et de se faire une représentation la plus complète possible de l'orientation qu'il envisage.
- > Toutes les modalités de stages sont envisageables : **la durée, la fréquence des stages** sont à adapter aux besoins de l'élève. On peut envisager un stage filé (une demi journée par semaine, voire une heure pour commencer si cela est très difficile pour l'élève) ou des stages réguliers et plus longs (une à trois semaines par exemple).
- > **L'accompagnement de l'AESH** sur le lieu de stage est envisageable mais doit être réfléchi de façon à travailler progressivement l'autonomie.
- > Poursuite des inclusions en **ateliers [SEGPA](#)**.
- > **Visites de lycées professionnels, participation aux journées portes ouvertes.**
- > **Stages d'immersion** en lycée professionnel.
- > Rencontres avec le **psychologue de l'éducation nationale** pour affiner le projet et avec le **médecin scolaire** qui donnera un avis sur la faisabilité du projet d'orientation de l'élève
- > Pour chacun des stages, un bilan écrit du tuteur est demandé, puis est conservé par le coordinateur.

Avant le 15 janvier\*

**Équipe de suivi** pour préparer les demandes à la MDPH pour l'année suivante : poursuite ou non de l'accompagnement du **dispositif ULIS**, demande ou non **d'accompagnement humain** (aide individualisée, aide mutualisée).

Avant le mois de mai\*\*

Choix de **deux formations dans deux lycées différents** et constitution du dossier.

Fin juin

Transmission aux familles de l'orientation obtenue.

### Le travail de l'orientation professionnelle

La commission ULIS du mois de mai évalue la **cohérence du parcours de formation** de l'élève.

Pour ce faire, **les traces de toutes les démarches** réalisées par l'élève au sein du dispositif et avec sa famille durant les années de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> sont à conserver et à transmettre. Elles permettent de comprendre le cheminement de l'élève vers son choix final. Dès que cela est possible, lors de stages en milieu professionnel ou de stages en immersion en lycée professionnel, **l'avis des adultes** ayant reçu l'élève est à recueillir. Ce ne sont pas les conventions qui sont attendues mais un regard sur l'attitude et les compétences du stagiaire.

#### Un parcours de formation peut comprendre :

- > plusieurs **stages** dans plusieurs structures et champs différents pour permettre à l'élève d'affiner ses choix ;
- > des **visites** de différents établissements, la participation à des **journées portes ouvertes** ;
- > des **visites** de différentes entreprises pour en comprendre le fonctionnement ;
- > des mini **stages en immersion** en lycée professionnel ;
- > l'inclusion sur toute une année ou sur une période donnée en **ateliers [SEGPA](#)** ;
- > des **visites** de CFA, CFAS ...

\* date précisée lors du premier trimestre par le SDEI

\*\* date précisée lors du second trimestre par le SAIO

## En troisième : l'orientation, suite

Après le collège,  
deux voies possibles

La voie scolaire, 2<sup>nde</sup> GT, 2<sup>nde</sup> pro, [CAP](#)

L'élève est scolarisé dans un lycée, il a un **statut d'élève**. Il suit **des cours** (lycée général), participe à **des ateliers** et fait **des stages** (lycée professionnel public ou privé), maison familiale et rurale et lycée agricole.

Accompagnement possible par un **dispositif ULIS** (dans le lycée de la formation ou dans un autre établissement) et ou par un **AESH** (pour les lycées).

Au cours de sa scolarité en lycée, l'élève peut **changer de formation, compléter sa formation** par une autre (préparer un [bac professionnel](#) après un [CAP](#) par exemple, faire un deuxième [CAP](#), obtenir une mention complémentaire). À la fin de cette scolarité, il peut obtenir son [CAP](#), son [bac professionnel](#) ou des attestations de compétences, s'il valide par exemple les compétences des ateliers et pas des cours théoriques

Pour accéder à une formation dans un lycée public, **étude du dossier par la commission ULIS** qui va évaluer non pas son niveau scolaire, mais sa possibilité de tirer bénéfice de cette formation (capacité à participer à des ateliers, à effectuer des stages, à être autonome).

La voie de l'apprentissage, [CAP](#) ou [bac professionnel](#)

Pour les jeunes de 15 à 29 ans  
(possible à partir de 14 ans avec promesse d'embauche d'un patron)

Le jeune a un **statut d'apprenti (plus de vacances scolaires et un salaire d'apprenti)**. Il est à temps partagé dans une entreprise et dans un centre de formation (CFA) ou dans un lycée professionnel. Il ne dépend plus du ministère de l'éducation nationale mais de celui du travail

Accompagnement possible par le **CFAS (centre de formation pour apprentis spécialisé)**. Pas d'accompagnement ULIS. Accompagnement possible financée par l'AEGEFIPH

Possibilité de valider des attestations de compétences et de continuer d'autres formations en alternance (autre [CAP](#), [bac professionnel](#), BTS...)

Pour accéder à une formation en apprentissage, la seule condition à remplir est d'**avoir un patron** qui accepte de le prendre en apprentissage. Il n'y a aucun niveau scolaire spécifique requis.

Si l'élève est suivi par un EMS, il est possible que le choix de la famille se porte sur une poursuite au sein de cet établissement. Dans ce cas (IMPRO, ITEPRO), il doit bénéficier d'une **notification MDPH et sort du système scolaire**.

**Le choix d'une voie de formation** n'est pas exclusif. Si la famille hésite, il est tout à fait possible d'entamer les deux démarches simultanément :

-> pour la **voie de l'apprentissage** : **recherche d'un patron** et éventuellement prise de contact avec le CFAS ;

-> pour la **voie scolaire** : **dossier d'orientation pour** obtenir une place en lycée.

Parallèlement, il est également possible de déposer des dossiers dans des lycées privés, qui ont des procédures de sélection ne dépendant pas de l'éducation nationale, ainsi qu'à l'EREA de Muret qui suit une procédure d'admission autonome.

**ATTENTION** : Les procédures d'orientation sont départementales, si l'élève souhaite changer de département, il est nécessaire de se rapprocher du département de destination afin de connaître ses conditions d'accueil.

### La commission ULIS

Elle se réunit fin mai. Dans un premier temps, les dossiers complets et respectant les conditions fixées pour l'année en cours sont analysés.

**ATTENTION** : Ne sont pris en compte que les vœux et établissements sur lesquels la commission peut positionner les élèves (donc pas les lycées privés, pas l'apprentissage, pas l'EREA et pas les vœux hors département, **uniquement les vœux dans les lycées publics du département, hors EREA**).

Dans un second temps, le parcours d'orientation est examiné en fonction de sa cohérence et de la capacité de l'élève à tirer profit de cette formation (importance de l'avis du coordonnateur, de l'avis médical, et de l'avis du psychologue de l'éducation nationale). Le fait que l'élève ait réalisé des stages est fondamental. Les dossiers remplissant ces deux critères sont donc traités en priorité. Les dossiers ne les respectant pas sont traités .

**NOUVEAUTE 2020** : Depuis la rentrée 2020, [un dispositif de préapprentissage](#) permet d'accueillir des élèves motivés par un apprentissage à partir de 16 ans (15 sous contention avec l'éducation nationale); même s'ils ne savent pas dans quelle voie et qu'ils n'ont pas de patron.